



# Plan biodiversité du Pays d'Evian

Programme d'actions  
**2014 – 2030**  
élaboré suite aux inventaires  
de 2011-12

# Milieux agricoles

A1 – Programme MAEt Terragr'Eau

A2 – Reconquête d'alpages et de prairies maigres

A3 – Fermes pilotes pour la biodiversité

A4 – Lutte raisonnée contre le campagnol terrestre

## A1 PROGRAMME MAET TERRAGR'EAU

**Objectif :** allègement des pratiques sur les prairies identifiées comme les plus pauvres en biodiversité et création d'îlots extensifs pour réintroduire de la diversité dans les prairies du cœur du plateau.

L'impact des mesures sur le rendement fourager sera compensé par des MAE. Dans l'attente du renouvellement de la PAC (2014) et des mesures agro-environnementales, l'année 2014 est mise à profit pour coconstruire avec les agriculteurs le cahier des charges précis des mesures et les surfaces à inscrire.

	<b>Description</b>	Réunion de restitution des résultats et de présentation des mesures identifiées ; recensement des agriculteurs intéressés et montage d'un petit groupe de travail
A1	<b>Acteurs</b>	Intervenants : coordinateur du programme, Chambre Agri, assoc naturalistes
1	<b>Planning</b>	1 réunion entre jan 2013 et avril 2014
	<b>Budget</b>	10 jours de travail en 2014 = 6700 €

	<b>Description</b>	Prairies les moins riches en biodiversité : MESURES NIVEAU 1
	<b>Acteurs</b>	Fertilisation limitée + fauche ou pâturage tardif + entretien des éléments fixes du paysage
A1	<b>Planning</b>	Coordinateur du programme : montage du programme MAEt en 2014, suivi et bilans annuels <i>Hiver 2014 : présentation aux agriculteurs (A1-1)</i> <i>Année 2014 : recherche des surfaces à inscrire, montage avec les agriculteurs concernés (A1-1)</i>
2	<b>Budget</b>	2015 - 2022 : 1er programme ; réunion annuelle et bilan avec les agriculteurs Bilan et vote de la poursuite en 2022 2022 - 2030 : poursuite ? Hypothèse de calcul : 12 ha supplémentaires contractualisés chaque année à 390 €/ha
		Jusqu'à un plafond de 120 ha prairies fauche et pâturage et éléments fixes associés Soit 46 800 €/an atteints en 2028 dont 50% à charge PAC // part de la PAC déduite dans le plan

	<b>Description</b>	Création d'îlots de biodiversité : MESURES NIVEAU 2
	<b>Acteurs</b>	Viser la création d'un maillage entre habitats naturels existants et îlots = zones refuges en milieu agricole Fertilisation nulle + fauche ou pâturage très tardif + entretien des éléments fixes du paysage
A1	<b>Planning</b>	Coordinateur du programme : montage du programme MAEt <i>Hiver 2014 : présentation aux agriculteurs (A1-1)</i> <i>Année 2014 : recherche des surfaces à inscrire, montage avec les agriculteurs concernés (A1-1)</i>
3	<b>Budget</b>	2015 - 2022 : 1er programme ; réunion annuelle et bilan avec les agriculteurs Bilan et vote de la poursuite en 2022 2022 - 2030 : poursuite ? Hypothèse de calcul : 5 ha contractualisés chaque année à 410 €/ha
		Jusqu'à un plafond de 40 ha fauche et pâturage et élément fixe éventuel Soit 16 400 €/an atteints en 2023 dont 50% à charge PAC // part de la PAC déduite dans le plan

	<b>Description</b>	Bandes tampons (enherbées ou à messicoles) : MESURES NIVEAU 3
	<b>Acteurs</b>	Cibler secteur proches zones humides repérés en Z1 (ou autres secteurs patrimoniaux) Fertilisation nulle + fauche ou pâturage très tardif + entretien des éléments fixes du paysage
A1	<b>Planning</b>	Coordinateur du programme : montage du programme MAEt <i>Hiver 2014 : présentation aux agriculteurs (A1-1)</i> <i>Année 2014 : recherche des surfaces à inscrire, montage avec les agriculteurs concernés (A1-1)</i>
4	<b>Budget</b>	2015 - 2022 : 1er programme ; réunion annuelle et bilan avec les agriculteurs Bilan et vote de la poursuite en 2022 2022 - 2030 : poursuite ? Hypothèse de calcul : bandes de 15 m de large, 300 m linéaires ; 5 bandes contractualisées chaque année à 0,58 €/ml
		Jusqu'à un plafond de 40 bandes enherbées ou à messicoles et élément fixe éventuel Prévoir bandes à messicoles autour site méthanisation, entretenues avec les espaces verts du site (donc hors MAEt) Soit 6960 €/an atteints en 2023 dont 50% à charge PAC // part de la PAC déduite dans le plan

## A2 RECONQUETE D'ALPAGES ET DE PRAIRIES MAIGRES

**Objectif :** reconquête des surfaces pastorales intéressantes et perdues par déprise agricole, allégement de l'intensité fauche/pâturage sur le plateau

Retour d'expérience : alpage des Mémises, alpage communal des Evettes à Praz-sur-Arly (subventionné à 60% par le CG74)

Subventions possibles jusqu'à 55% via le Plan Pastoral Territorial animé par Syndicat Mixte Vallée Abondance

### Alpages de Novel, Thollon et Bernex identifiés par le Plan Pastoral Territorial Vallée d'Abondance - Pays de Gavot

1) Identifier un agriculteur intéressé parmi les exploitants des prairies les plus pauvres en biodiversité du plateau // **pas de poursuite de l'action si pas de volontaire**

2) Choix du site suivant les contraintes foncières et les souhaits de l'agriculteur

3) Remise en état : travaux de débroussaillage des ligneux, gestion des lisières, abattage sélectif d'arbres ; mise en place d'un abreuvement et de clôtures

4) Définition d'un cahier des charges d'utilisation de l'alpage (espèce, période pâture, chargement, fertilisation) avec pour objectif un **changement de pratiques sur une (ou des ) prairie intensive** du plateau

5) Signature d'une convention de pâturage entre l'agriculteur et la commune encadrant les modalités d'utilisation de l'alpage

A2  
1

Description

Acteurs Chambre d'Agriculture, Plan Pastoral Territorial

Planning

Sur 2 ans, hiver 2021 à printemps 2022

Si succès : relance en 2027

Budget

**Estimatif 30 000€ sur 2 ans** (sur la base projet Praz sur Arly : 12 500€ de travaux pour 5ha)



### Prairies maigres thermophiles du versant sud du plateau, communes de Vinzier et Féternes

1) Identifier un agriculteur intéressé parmi les exploitants des prairies les plus pauvres en biodiversité du plateau // **pas de poursuite de l'action si pas de volontaire**

2) Choix du site suivant les contraintes foncières et les souhaits de l'agriculteur

3) Remise en état : travaux de débroussaillage des ligneux, gestion des lisières, abattage sélectif d'arbres ; mise en place d'un abreuvement et de clôtures

4) Définition d'un cahier des charges d'utilisation de la prairie (espèce, période pâture, chargement, fertilisation) avec pour objectif un **changement de pratiques sur une (ou des) prairie intensive du plateau**

A2  
2

Description

Acteurs Chambre d'Agriculture

Hiver 2018 : phases 1,2,3

Planning

Printemps-été 2018 : phases 4,5

Si succès : relance en 2024

Budget

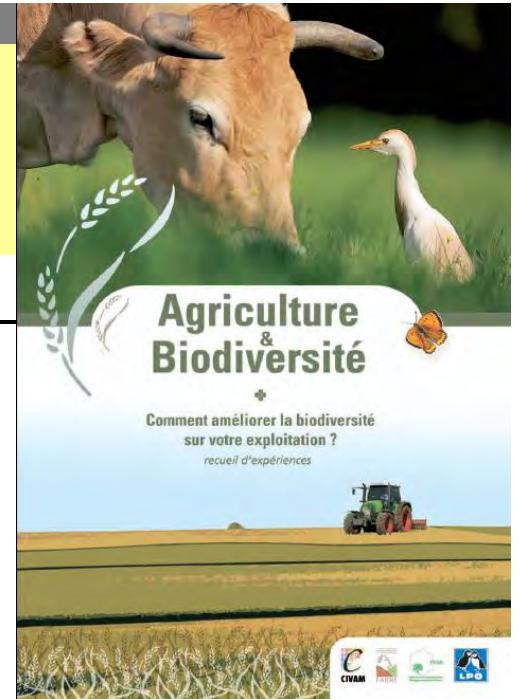
**Estimatif 15 000€**

## A3 FERMES PILOTES POUR LA BIODIVERSITE

*Objectif : tester sur quelques exploitations agricoles volontaires les mesures possibles pour améliorer la biodiversité sur l'exploitation.*

*Définir un ensemble de mesures efficaces, peu chronophages et sans impact financier marqué qui pourront être diffusées auprès des autres agriculteurs via la SICA*

*Suggestion : proposer le dispositif aux exploitations en vente directe (valorisation auprès des clients)*



A3 1	<b>Description</b>	1) Diagnostic chez les agriculteurs volontaires : entretien, visites de terrain, inventaires 2) Définition d'un plan de gestion 3) Accompagnement : formation, aide à la mise en oeuvre des actions, cartographie et suivi photographique des parcelles 4) Couplage avec une action pédagogique : suivi assuré par un collège
	<b>Acteurs</b>	La LPO anime un programme national sur le sujet. <a href="http://www.lpo.fr/agriculture-et-environnement/agricultures-et-biodiversite">http://www.lpo.fr/agriculture-et-environnement/agricultures-et-biodiversite</a> Contact et proposition aux agriculteurs : coordinateur du programme Diagnostic, plan d'action, accompagnement : LPO
	<b>Planning</b>	1 exploitation tous les 5 ans pour évaluer état initial/final 1ère ferme en 2017 pour un bilan présenté en 2022 Décision de poursuite sur d'autres fermes pilotes
	<b>Budget</b>	Estimatif 5000 € par exploitation 3 exploitations sur tout le programme

## LUTTE RAISONNÉE CONTRE LE CAMPAGNOL TERRESTRE

**Objectif : identifier les moyens de limitation dans des seuils tolérables par combinaison de méthodes de lutte non chimique.**

**Intégrer un programme mené sur différents territoires pour bénéficier d'un réseau et participer à la définition des méthodes de lutte adaptées**

*L'impact des pullulations de campagnols se ressent fortement sur la biodiversité :*

- la destruction des prairies par les campagnols se répercute sur la production de fourrages mais aussi sur la composition floristique
- destruction de prairies permanentes anciennes, comportant des espèces végétales très diverses, parfois à haute valeur patrimoniale
- répercussions importantes sur la faune ; à court terme dans le cas des traitements rodenticides et à long terme sur la composition des communautés végétales et animales
- sur le plan paysager, des prairies couvertes de terre ne correspondent pas à l'image attendue des paysages de moyenne montagne.

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un dispositif de surveillance des populations de campagnols</li> <li>- Concertation avec les agriculteurs concernés, animation pour créer une dynamique collective</li> <li>- Actions de contrôle des populations de campagnols en fonction du contexte local sur une zone test</li> </ul> <p>Mise en œuvre et suivi : Chambre d'Agriculture</p>
<b>Acteurs</b>	<p>Coordinateur du programme : participation aux réunions</p> <p>Hiver 2014 : présentation aux agriculteurs, choix d'un site d'expérimentation</p>
<b>Planning</b>	<p>Programme 2015 - 2019</p> <p>2019 : bilan, perspectives, diffusion des pratiques identifiées</p>
<b>Budget</b>	Pour chaque site : chiffrage du coût annuel

### A4 Exemples de méthodes de lutte raisonnée

Lutter à basse densité par piégeage dès les 1ers signes d'invasion

Lutter contre la taupe, précurseur des épisodes de pullulation (rouleau à cylindres effondrant les galeries)

Modifier les itinéraires techniques de gestion des prairies (alternance fauche/pâture, travail du sol...)

Favoriser la faune prédatrice (plantation de haies, installation de perchoirs et de nichoirs)

Zéro bromadiolone sur les sites expérimentaux





# Milieux forestiers

- F1 – Dynamiser la gestion des forêts privées
- F2 – Favoriser la biodiversité en forêt publique (PAF)
- F3 – Création de mares forestières pour les amphibiens

## F1 DYNAMISER LA GESTION DES FORETS PRIVEES

**Objectif :** assurer la pérennité et le renouvellement de la forêt à travers une gestion adaptée aux différentes valeurs des boisements (paysage, loisirs, bois chauffage, bois d'œuvre).

**Massifs où une intervention est prioritaire :** potentiel économique, périmètre de captage (bois âgé mourant), protection contre les risques naturels, potentiel tourisme et paysage

**L'intervention est souvent impossible :** pas de desserte et/ou foncier morcelé (chantier non rentable), le programme ci-dessous répond à ces 2 problématiques

Les stratégies de gestion intègrent les méthodes en faveur de la biodiversité forestière (modèle : cahier des charges certifications forestières type PEFC) :

- conduite en futaie irrégulière privilégiée
- gestion de la régénération naturelle
- diversification des essences : plantations non monospécifiques, pas d'espèces allochtones, pas de plantation de résineux en dessous de 1200 m, coupes favorisant les espèces non majoritaires
- 5% de la surface du massif marqué et conservé en îlot de sénescence ou vieillissement ; si présence d'habitat aquatique : maintien de l'habitat, surface déduite des 5% en îlot
- conservation et marquage de minimum 4 arbres à microhabitat (cavité, fente, branches mortes, arbre mort au sol, chandelles,...) par hectare

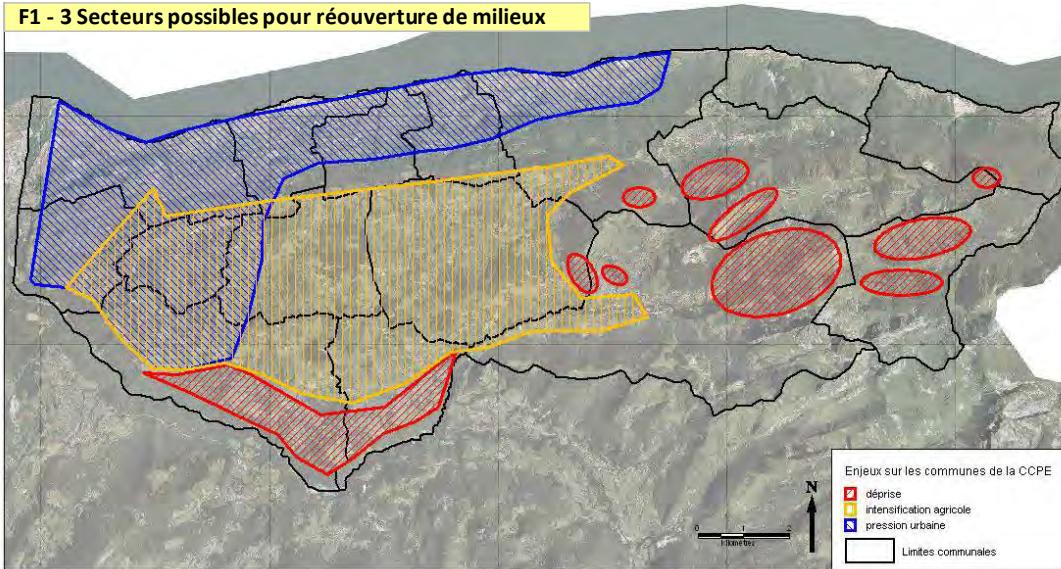
SCHEMA DE DESSERTE SECTORISE ET MASSIFS PRIORITAIRES	
F1 1	<b>Description</b> - Définition des besoins en travaux de desserte multifonctionnelle : exploitation forestière, coupes de jardinage, itinéraires loisir etc. - Identification des massifs d'intervention prioritaires en concertation avec les élus (2 massifs déjà identifiés : Mont Bénard à St Paul-Lugrin, Pessay à St Paul)
	<b>Intervenants</b> Chambre Agri, COFORET, élus et coordinateur du programme pour la phase de sélection des massifs prioritaires et des dessertes à réaliser
	<b>Planning</b> Années 2014 et 2015 : 1ère tranche (schéma Plateau-Bénard, sélection massifs prioritaires, réalisation desserte Mont Bénard et autres dessertes retenues) ; fin 2015 vote tranche 2 Années 2016 et 2017 : 2ème tranche (schéma Est à compléter si besoin, sélection massifs prioritaires, réalisation dessertes) ; fin 2017 vote tranche 3 Années 2018 et 2019 : 3ème tranche (schéma bords de Dranse à compléter, sélection massifs prioritaires, réalisation dessertes) ; fin 2019 vote tranche 4 Années 2020 et 2021 : 4ème tranche (schéma versant Lac/Plateau, sélection massifs prioritaires, réalisation dessertes) <i>! L'existence d'un schéma de desserte conditionne les aides publiques pour la réalisation des projets de desserte. Le CG apporte une aide à la réalisation du schéma global.</i> <i>La réalisation des dessertes n'est pas budgétée dans le programme.</i>
	<b>Budget</b> Estimé <b>4 800€ TTC par tranche</b> avant déduction aides du CG  <i>Aides CG : schéma : 50% plafonné à 4 000 € d'aide // part du CG non déduite dans le plan travaux : 30 à 60 % selon classement financier de la collectivité ou selon l'aspect individuel ou collectif du projet en complément des aides de l'Etat</i>

CHANTIERS D'EXPLOITATION COLLECTIFS SUR LA BASE D'UN REGLEMENT TYPE DE GESTION "PAYS D'EVIAN"	
F1 2	<b>Description</b> - Règlement Type de Gestion rédigé par secteur en parallèle au schéma de desserte ; le RTG reprend pour chaque secteur les règles et itinéraires adaptés par type de peuplement existant pour une gestion durable des massifs et avec prise en compte des préconisations pour la biodiversité. Il est validé par les élus CCPE. - En parallèle le prestataire mobilise les propriétaires sur les massifs prioritaires pour des chantiers collectifs ; l'adhésion au RTG est imposée pour bénéficier du chantier Les travaux sont à charge des propriétaires (chantiers collectifs rentables)
	<b>Intervenants</b> Chambre Agri mobilise les propriétaires, planifie et suit les travaux. COFORET réalise les travaux. Les propriétaires sont maîtres d'ouvrage. Les élus et le coordinateur du programme valident les RTG sectorisés.
	<b>Planning</b> Calé sur planning F1-1 Années 2014 et 2015 : 1ère tranche (RTG et massification Plateau-Bénard : Pessay à St Paul, Bénard à St Paul-Lugrin, autre) Années 2016 et 2017 : 2ème tranche (RTG et massification Est : Lausenette et Bois Pesse à Meillerie, Trop Crus à Thollon, autres) Années 2018 et 2019 : 3ème tranche (RTG et massification bords de Dranse : Les Fourches à Marin, autres) Années 2020 et 2021 : 4ème tranche (RTG et massification versant Lac/Plateau : Bois Forchez à Neuvecelle, autres)
	<b>Budget</b> Estimé <b>44 000€ TTC par tranche</b> avant déduction aides (CG, PPRDF) et sur l'hypothèse de 3 chantiers de massification par tranche Poursuite après 2021 : 1 chantier par an soit 12 000 € TTC (massification seule sur la base des RTG déjà élaborés)

	<b>REOUVERTURE DE MILIEU</b>
F1 3	<p><b>Description</b> Réouverture pour l'activité agricole d'espaces fermés par enrésinement naturel ou embroussaillement.  Condition incontournable : avoir un agriculteur intéressé par un secteur avant d'entreprendre des travaux  Signature d'une convention d'utilisation extensive de la parcelle en question entre l'agriculteur et le propriétaire avec cadrage des modalités de fertilisation/fauche/pâturage  <i>Rq : secteurs potentiels pré-identifiés dans les rapports biodiversité (notamment boisements morcelés de conifères en zone de déprise).</i></p> <p><b>Intervenants</b> Prestataire pour identifier le site potentiel, rechercher propriétaires et agriculteur intéressé, réaliser la convention  Le coordinateur CCPE suit les négociations et participe à l'élaboration de la convention.</p> <p><b>Planning</b> 1 chantier = recherche surfaces, agriculteurs, conventionnement, réalisation travaux ; 3 chantiers sur tout le programme</p> <p><b>Budget</b> 3000€ TTC/ha soit <b>10 000€ TTC pour 5 ha</b> avant déduction aides</p>

	<b>ANIMATION FONCIERE</b>
F1 4	<p><b>Description</b> Création d'un outil cartographique intégré au site CCPE destiné aux propriétaires pour informer et faciliter la gestion forestière.  Double entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration des résultats de l'étude biodiversité : peuplements, recommandations de gestion</li> <li>- plateforme pour échanges et ventes de parcelles (<i>modèle Pays Tarentaise Vanoise</i>)</li> <li>- guide et mise à disposition des contacts et formulaires pour les aides aux transactions et aux interventions</li> </ul> <p><b>Intervenants</b> Chambre Agri : réalisation de l'outil cartographique, réponses et mises en relation des propriétaires, alerter les communes en cas de cessions de parcelles voisines des parcelles publiques, enrichissement de la cartographie avec les actions menées chaque année (formations, dessertes etc)  La CCPE peut prendre le relais une fois l'outil bien lancé et fonctionnel</p> <p><b>Planning</b> Création de l'outil : 2014 ; 4 années d'animation par le prestataire puis relais pris par la CCPE en 2018</p> <p><b>Budget</b> 45 000€ sur 4 ans soit <b>12 000 € TTC / an</b>  Aide du CG potentielle : 40 à 80% - hyothèse 40% retenue dans le plan</p>

**F1 - 3 Secteurs possibles pour réouverture de milieux**



**F1 - 4 Exemple de la bourse foncière du Haut Chablais**

Bourse foncière forestière du Haut-Chablais - Espace cartographique

Il y a actuellement 240 vendeurs  
1473 parcelles à vendre  
sont 323 664 ha

Rechercher une parcelle  
 Consulter les parcelles à vendre ou à échanger

Commune : LES GETS  
Section : OC  
Parcelles : 3900

Liste des parcelles  
Double-cliquez pour zoomer sur la carte

Section	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )
OC	3900	233

Scan 25  
Photos aériennes 2004  
autres parcelles

Parcelles à échanger  
à vendre

Sections

Autres parcelles  
Parcelles à échanger  
Parcelle à vendre  
Sections

DÉPARTEMENT : HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE : LES GETS  
SECTION : OC  
NATURE : BR  
NATURE DE CULTURE : Futaie résineuse  
LEU-DIT : LA CROTAZ  
SURFACE : 233 m<sup>2</sup>  
INTÉRESSÉ PAR CETTE PARCELLE : Remplissez le formulaire

Services Exporter Localiser

11.11.2013

## F2 FAVORISER LA BIODIVERSITE EN FORET PUBLIQUE A TRAVERS LES PLANS D'AMENAGEMENT FORESTIERS

*Les Plans d'Aménagement Forestiers (PAF) mis en œuvre par l'ONF intègrent de nombreux facteurs favorables à la biodiversité. Quelques améliorations ponctuelles simples peuvent être apportées. Pour cela les experts naturalistes peuvent être sollicités pour participer à une réunion lors du renouvellement du PAF et/ou émettre un avis sur le nouveau plan. La CCPE assure le financement de leur intervention sur la base d'une journée de travail.*

PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LES PAF	
<b>F2</b>	Organisation dans chaque commune d'une réunion de travail entre le technicien de l'ONF, le chargé de mission CCPE en charge du programme biodiversité et un expert naturaliste. Objectif = intégrer au PAF de nouvelles mesures en faveur de la biodiversité et renforcer ou pérenniser celles que l'ONF met déjà en oeuvre : - irrégularisation des peuplements - prise en compte des feuillus et essences arbustives dans les semis - augmenter la densité d'arbres morts ou sénescents - maintien d'arbres à microhabitats - creusement ou restauration de mares et entretien --> cf action F3
<b>Description</b>	
<b>Intervenants</b>	CCPE, élu communal en charge de la forêt, ONF, expert naturaliste
<b>Planning</b>	4 ou 3 réunions par an, sur 4 ans : 2014 à 2018 En 2014 : Bernex et Champanges (fin du PAF), Marin, Féternes (dernières communes hôtes du crapaud sonneur)
<b>Budget</b>	La CCPE prend en charge : - la prestation de l'expert naturaliste (réunion + analyse du PAF = 1 journée par commune) soit 1950 ou <b>2600 €/an pendant 4 ans</b> - les aménagements type création/restauration de mares (mares budgétées en F3). Les autres ajustements proposés sont intégrés aux PAF car financièrement très légers ou nuls.

COMMUNE	PAF	PARCELLES	SURFACE
BERNEX	2010-14	30	289,04 ha
CHAMPANGES	1996 - 10	10	30,49 ha
	Renouvellé ?		
FETERNES	2012-31	9	68,08 ha
LARRINGES	2011-30	12	18,84 ha
LUGRIN	2006-20	19	247,97 ha
MARIN	2012-2031	2	39,94 ha
MEILLERIE	2005-2019	14	141,59 ha
NOVEL	2012-2031	16	136 ha
ST-GINGOLPH	2007-2021	1	11,63 ha
ST-PAUL	2003-2017	7	21,58 ha
THOLLON	2005-2019	17	105,57 ha

### F3 CREATION DE MARES FORESTIERES POUR LES AMPHIBIENS - SAUVEGARDE DU CRAPAUD SONNEUR

*La création de mares accroît fortement la richesse en biodiversité des milieux forestiers. Elles jouent un rôle de site de ponte pour les amphibiens et participent au réseau écologique du territoire. Pour éviter le comblement, un entretien léger mais régulier est nécessaire. Pour assurer la pérennité de ces mares en garantissant leur gestion, leur implantation sur les parcelles gérées par l'ONF à travers les PAF est recommandée.*

*Cas du crapaud sonneur : espèce inscrite sur liste européenne ; a disparu du Plateau de Gavot, persiste sur quelques secteurs à l'état de populations relictuelles, disparition rapide si aucune intervention.*

*Un retour d'expérience : Agence Régionale Limousin de l'ONF pour le compte de l'Etablissement public d'aménagement de la Loire ; réalisé en mars-avril 2006*

*L'ONF a effectué la mise en oeuvre et le suivi des travaux sur une ancienne carrière enrichie : débroussaillement, réhabilitation de fossés, création de mares.*

*Résultat probant : plus de 150 métamorphoses la 1ère année alors que l'espèce avait quasiment disparu du site.*

*Expérience valorisée auprès des scientifiques (exemple : accueil d'experts des Pays-Bas).*

CREATION DE MARES POUR LE SONNEUR A VENTRE JAUNE	
F3 3,6,9	<b>Description</b> Habitat : petites mares ou ornières, surface max 3 m <sup>2</sup> , profondeur 30 à 60 cm. <b>Acteurs</b> Restauration des secteurs repérés (versants de la Dranse) pour sauvegarder les dernières populations du territoire ; développement d'un réseau de mares à sonneur. Etat des lieux 5 ans plus tard, si positif développement du réseau de mares. <b>Planning</b> Le coordinateur repère le site où intervenir, et rédige un accord avec le propriétaire si le terrain est privé. Travaux : ONF si en secteur PAF, entreprise si terrain privé. <b>Budget</b> Hiver 2014 - 2015, état des lieux 5 ans plus tard. Développement du réseau si bilan positif. Estimé <b>3500 € TTC</b> Si bilan positif en 2019, 2024, 2029 : entretien et développement du réseau <b>1700 € TTC</b>
	

CREATION DE MARES POUR LES AUTRES AMPHIBIENS	
F3 1,4,5 .7,8	<b>Description</b> 1 mare 25-30 m <sup>2</sup> : 400€ HT = 0,5j de travail 3 mares 25-30 m <sup>2</sup> ou une mare 80 m <sup>2</sup> : 1100€ HT = 2j de travail Proposition : aménagement pris en charge par CCPE et réalisé par l'ONF ; entretien léger intégré au PAF <b>Acteurs</b> Les sites sont repérés lors de la réunion de travail sur les PAF --cf action F2 Travaux : ONF <b>Planning</b> Hiver 2015 - 2016 : 2 mares Bernex Hiver 2017 - 2018 : 1 mare Champanges Hiver 2019 - 2020 : 1 mare Lugrin et 1 mare St Gingolph Hiver 2021 - 2022 : 1 mare Larringes Hiver 2022 - 2023 : 2 mares Novel <b>Budget</b> La CCPE prend en charge la création des mares ; leur entretien (hors mares à sonneur) est à charge des communes via les PAF. Création 1 mare : <b>480€ à 1300€</b>
	

N°	COMMUNE	PARCELLES	ACTIONS	€ TTC	MISE EN ŒUVRE	PLANNING
F3 1	BERNEX	P,T,W du PAF	Création 2 mares proches suintements	480€ 480€	ONF : choix site avec validation LPO, réalisation mare Entretien des mares via le PAF	hiver 2015 - 2016
F3 2	CHAMPANGE S	8 du PAF	- Opération de débroussaillage de la zone humide - Création d'une mare	1300€ 480€	Chablais Insertion ou ONF : débroussaillage de la zone humide ONF : choix site avec validation LPO, réalisation mare Entretien de la zone humide et de la mare via le PAF	hiver 2017 - 2018
F3 3	FETERNES	- Stations connues : secteur de Chez Truffaz (sud du chemin des Fins, à l'Est du ruisseau de Curninges) - Proximité parcelles du PAF : 2,3,4,5	SONNEUR Restauration des mares existantes et création de mares dans les parcelles PAF pour développer un réseau	1920€ 960€ si résultats positifs 5 ans plus tard	ONF : choix site avec validation LPO, réalisation mares Entretien des mares via le PAF Entretien des mares hors PAF par la commune Etat des lieux 5 ans plus tard, si positif développement du réseau de mares	hiver 2014 - 2015 état des lieux au printemps 2019
F3 4	LARRINGES	7 du PAF	Création 1 mare proche ruisseau	1 300 €	ONF : choix site avec validation LPO, réalisation mare Entretien de la mare via le PAF	hiver 2021-2022
F3 5	LUGRIN	Q, M du PAF	Création 1 mare proche ruisseau	1 300 €	ONF : choix site avec validation LPO, réalisation mare Entretien de la mare via le PAF	hiver 2019 - 2020
F3 6	MARIN	- Stations connues : entre les vignes de Pont et le Pont de la Douceur (parcelles 1 et 2 du PAF) ; amont de la Réserve Dranse	SONNEUR Restauration des mares existantes et création de mares pour développer un réseau	960€ 480€ si résultats positifs 5 ans plus tard	ONF : choix site avec validation LPO, réalisation mares Entretien des mares via le PAF Entretien des mares hors PAF par la commune Etat des lieux 5 ans plus tard, si positif développement du réseau de mares	hiver 2014 - 2015 état des lieux au printemps 2019
F3 7	NOVEL	15H, 11D du PAF	Création 2 mares proches suintements	480€ 1300€	ONF : choix site avec validation LPO, réalisation mares Entretien des mares via le PAF	hiver 2022 - 2023
F3 8	ST-GINGOLPH	1 du PAF	Création 1 mare proche ruisseau	480 €	ONF : choix site avec validation LPO, réalisation mares Entretien de la mare via le PAF	hiver 2019 - 2020
F3 9	VINZIER	- Station connue : secteur Chez Mérou	SONNEUR Restauration des mares existantes et création de mares pour développer un réseau	480€ Entretien à charge commune 240€ si résultats positifs 5 ans plus tard	ONF : choix site avec validation LPO, réalisation mares Entretien des mares via le PAF Entretien des mares hors PAF par la commune Etat des lieux 5 ans plus tard, si positif développement du réseau de mares	hiver 2014 - 2015 état des lieux au printemps 2019



# Zones humides

Z1 – Restauration de zones humides en voie de fermeture

## Z1 RESTAURATION DE ZONES HUMIDES EN VOIE DE FERMETURE ET ENTRETIEN PONCTUEL

		<p><b>Objectif :</b> Il s'agit d'éviter la disparition des zones humides non incluses au programme Natura 2000, à travers des actions de fauche ou débroussaillage des ligneux qui tendent à fermer ces milieux. Une partie d'entre elles ont quasi disparu de manière irréversible. Les actions décrites ci-après visent à protéger les zones humides restantes afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de maintenir une densité de zones humides sur le plateau créant un réseau favorable à la biodiversité</li> <li>- de "remonter" le potentiel écologique de certaines zones dégradées afin de les rendre à nouveau hospitalières aux espèces qui les fréquentaient autrefois</li> </ul>
Z1 1 à 34	Description	<p>Les zones humides de haute valeur patrimoniale restent quant à elles l'objet d'un programme d'entretien plus poussé à travers Natura 2000.</p> <p>Les mesures visant à stopper l'eutrophisation (arrivée excessive d'effluents organiques) de certaines de ces zones humides sont abordées à travers les actions de la rubrique A.</p>
	Acteurs	<p>Coordinateur du programme, coordinateur Natura 2000 : planification des interventions, devis éventuels, suivi terrain</p>
	Planning	<p>Prestataires travaux : entreprise d'insertion ou entreprise de travaux paysagers</p> <p>Sur 10 à 15 ans, une ou deux zones humides par an.</p> <p>Coupler les interventions à celles prévues par Natura 2000 (plus économique et facilite la programmation)</p> <p>Moyenne 5 à 10 k€ par an</p>
	Budget	<p>Opération de restauration :</p> <p>Opération d'entretien ponctuel :</p>

### Actions par zone humide - détail dans le rapport tome 2 p 109

N°	Commune	ZH	ha	Problématique	Restauration	Entretien	Autre	€ Chablais Insertion	Mise en œuvre
18	ST PAUL	Chez Burquier Nord, Sud route de Forchez	1,08	Envahissement par bois et fourrés	Sur 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- arrachage ligneux sur 0,7 ha</li> <li>- broyage par moitié</li> </ul>			arrachage 2600€ broyage 50% 1150€ broyage 50% 1150€	Planification couplée Natura 2000
19	ST PAUL	Chef-lieu Est, Sud terrain foot	2,59	Fauchée (entretien captage?) en pleine saison de végétation	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déjà existant (pâturage des ânes et fauche) à maintenir</li> <li>- <b>décaler fauche à l'automne</b></li> </ul>	0 €	Coordinateur du programme et commune de St Paul	
20	ST PAUL	Coppy Sud-Est, Est Chef-Lieu, Chez Charvin Nord	1,84	Broyage (entretien captages?) en pleine saison de végétation	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déjà existant (broyage) à maintenir</li> <li>- <b>décaler broyage à l'automne</b></li> </ul>	0 €	Coordinateur du programme et commune de St Paul	
21	ST PAUL	Guenneval Ouest <i>nb : prairies Chalets d'Oche et La Mina</i>	0,68	Très bon état, entretenu par fauche agricole	non	Déjà existant : à identifier et valider	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de bande tampon non fertilisée - <b>A1</b></li> <li>Pédagogie - <b>Ani</b></li> </ul>	0 €	Coordinateur du programme et agriculteur
23	ST PAUL	Gremey Ouest Nord Ouest, Chez Chevallay Nord Est	0,97	Deux zones de saule cendré en extension	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction quelques saules</li> <li>- fauche par moitié avec exportation</li> <li>- fauche par moitié avec exportation</li> </ul> </li> </ul>	Fauche par moitié avec exportation à renouveler	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de bande tampon non fertilisée - <b>A1</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>coupe ligneux 1300€</li> <li>fauche 50% 990€</li> <li>fauche 50% 990€</li> </ul>	Planification couplée Natura 2000
25	ST PAUL	Les Ingels Nord Ouest, Chez Collomb Est	1,47	Envahissement par bois et fourrés, assèchement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- débroussaillage ligneux</li> <li>- broyage par moitié</li> </ul> </li> </ul>	Fauche par moitié sur 0,45ha		<ul style="list-style-type: none"> <li>coupe ligneux 1300€</li> <li>fauche 50% 990€</li> <li>fauche 50% 990€</li> </ul>	Planification couplée Natura 2000
26	ST PAUL	Chez Thiollay Nord Ouest, Chez Collomb Sud Ouest	0,73	Bon état, ligneux en progression légère	Coupe ligneux au nord	non		2 000 €	Planification couplée Natura 2000
28	ST PAUL	La Jointe Sud, Chez Gaillet Est	1,59	Bon état, à conserver	non	Fauche partie centrale (molinaire 1,2ha) par moitié		<ul style="list-style-type: none"> <li>fauche 50% 2300€</li> <li>fauche 50% 2300€</li> </ul>	Planification couplée Natura 2000

29	ST PAUL	Maravant Sud	0,95	Fortement boisé par saule et résineux	Réouverture de lisière par coupe ligneux	non	2 600 €	Planification couplée Natura 2000
33	ST PAUL	Les Faverges Nord, Frenay Sud Est	1,13	Embroissemissement	Débroussaillage	non	1 300 €	Planification couplée Natura 2000
34	THOLLON	Chez les Vésins Sud	<1	Dépôts de matière organique en bordure sud-ouest Remblais en bordure est Désherbage chimique des remblais	Supprimer désherbage chimique des remblais Déplacer dépôts de MO		0 €	Coordinateur du programme, agriculteur, commune de Thollon
1	BERNEX	Chez Maçon Ouest, Chez les Racles Est	1,14			Fauche et fertilisation raisonnées - A1		
2	BERNEX	La Mottaz Sud, Lac du Mont Bénand	0,59	Envahissement par le saule	Réduction quelques saules, débroussaillage	non	2 600 €	Planification couplée Natura 2000
3	BERNEX	Lacs de la Case, Alpage Chalets d'Oche	1,11	Tourbière piétinée par le bétail		Clôturer pour sécuriser et réduire eutrophisation	3 000 €	Coordinateur du programme, GAEC Chalets d'Oche
5	FETERNES	Les Molliez, Chez Divoz Ouest	0,35	Envahissement par le saule	Réduction quelques saules, débroussaillage	non	2 600 €	Planification couplée Natura 2000
7	FETERNES	Chez Portay, Bois Monsieur Nord	0,44	Espèces protégées détectées (fougère, orthoptère) Envahissement par bois et fourrés	Débroussaillage ligneux en lisière	Fauche et fertilisation raisonnées, bande tampon - A1	1 300 €	Planification couplée Natura 2000
8	FETERNES	La Plantaz Nord, sur les Tattes	0,81	Espèce végétale protégée détectée Léger embrouissemissement par les épicéas Especie végétale protégée détectée	Débroussaillage ligneux en lisière		1 300 €	Planification couplée Natura 2000
9	LARRINGES	Chez Crosson Ouest, Chery	2,54	Pâturage équin discontinu favorable à l'entretien du site Envahissement par les ligneux (saule, boudaine, fougère aigle) Nappes de solidages (invasive)	Débroussaillage ligneux 1,2 ha Elimination solidage	Pâturage par chevaux à maintenir	8 000 €	Planification par SIVOM + devis + entretien avec agriculteur (convention?)
13	LARRINGES	Chef-lieu Sud Est, Ijeux Sud	0,88	Envahissement par bois et fourrés	Débroussaillage ligneux	Fauche et fertilisation raisonnées - A1	2 600 €	Planification couplée Natura 2000
14	LARRINGES	Vérossier Haut Sud Ouest, Pré Plagnat	1	Espèces protégées détectées (végétales et insectes) Envahissement par le saule Nappes de solidage (invasive)	Débroussaillage ligneux Elimination solidage	Fauche et fertilisation raisonnées, bande tampon - A1 Pédagogie - Ani	2 600 €	Planification couplée Natura 2000
15	LARRINGES	La Pastourelle Est Sud Est	0,98	Site pâtré comportant espèces protégées		Pâturage raisonnable - A1		Coordinateur du programme et agriculteur
16	LARRINGES	Les Clavets Est, Crê Bouché Ouest	1,84	Espèces protégées détectées Site entretenue par fauche agricole	Débroussaillage ligneux en lisière	Fauche et fertilisation raisonnées - A1	1 300 €	Coordinateur du programme et agriculteur Planification couplée Natura 2000



# Milieux bâtis

- B1 – Protection des gîtes majeurs pour les chauves-souris
- B2 – Biodiversité dans les espaces verts
- B3 – Restauration des murets de pierre sèche

## B1 PROTECTION DES GITES MAJEURS POUR LES CHAUVES-SOURIS

Commune	Site	Caractéristiques
B1 - 1	Vinzier	Eglise colonie de Sérotine bicolore ; 1er gîte découvert en Rhône-Alpes
B1 - 2	Bernex	Eglise colonie de Murins ; commune à plus grande diversité d'espèces
B1 - 3	Lugrin	Ponts sur ruisseau de la carrière colonie de Murins de Daubenton

Description	Opération "Refuges pour les chauves-souris" : convention entre structure relais (LPO 74) et propriétaire qui s'engage à respecter un cahier des charges sur les pratiques d'entretien du site.  1 journée : entretien avec propriétaire et réalisation du cahier technique ; signature du contrat lors d'une animation école-grand public  En parallèle, 2 interventions d'une demi-journée avec les écoliers sur le thème des chiroptères (budgété dans partie "animations")
Acteurs	<i>Consequences du classement "Refuge" : la commune sollicite l'avis de la LPO lors des travaux sur le site. La LPO donne gratuitement conseil sur les moyens d'adapter les travaux aux besoins des chauves-souris (date d'intervention, produits préconisés etc). L'inscription peut être résiliée par courrier.</i>  Délibération conseil municipal pour valider la création du refuge
Planning	Le coordinateur CCPE accompagne la rencontre entre le gestionnaire du site et fait le lien chiroptères - patrimoine historique pour l'animation organisée lors de la signature du contrat
Budget	1 journée Estimation 600 €

### Engagements du signataire "Refuge" (détailés dans la Convention signée avec la LPO)

La collectivité, signataire d'un Refuge pour les chauves-souris, s'engage dans les édifices et espaces concernés à :

**Article 1** : limiter au maximum les visites du secteur occupé par les chauves-souris non accompagnées d'un spécialiste LPO (hormis les cas d'urgence liés à la sécurité).

**Article 2** : autoriser l'accès aux sites occupés par les chauves-souris aux spécialistes au moins une fois par an.

**Article 3** : respecter les périodes de réalisation des travaux d'entretien précisées par type de travaux dans la fiche technique 2 du guide technique fourni.

**Article 4** : conserver en l'état l'accès utilisé par les chauves-souris pour atteindre l'espace occupé ou favorable à leur accueil. Si des travaux nécessitent sa suppression, un accès de substitution, spécialement adapté au passage des chiroptères, sera créé en concertation avec la LPO.

**Article 5** : ne pas éclairer directement l'accès à un espace occupé par des chiroptères. Si un éclairage doit néanmoins être installé pour des raisons de sécurité, un accès de substitution fonctionnel, spécialement adapté au passage des chauves-souris, sera créé sur une partie non éclairée de l'édifice.

**Article 6** : lors des travaux de colmatage des interstices de maçonnerie, conserver quelques cavités, disjointements... favorables (environ un interstice pour trois mètres carrés). Les indications pour sélectionner les cavités à conserver sont fournies dans le guide.

**Article 7** : consulter la LPO lors de travaux de rejoindre, ou de rénovation d'un pont. Un spécialiste engagera alors une collaboration avec l'opérateur des travaux afin de sélectionner des cavités à conserver (guide technique).

**Article 8** : conserver les arbres creux et branches portant des cavités favorables lors de tous types de travaux d'entretien (élagage, coupe, abattage).

**Article 9** : si pour diverses raisons, de sécurité notamment, la suppression d'un gîte dans un arbre ou sous un pont est rendue inévitable, installer des gîtes de substitution à proximité (guide technique). La LPO devra être consultée, au préalable, pour déterminer le nombre de gîtes de substitution et leur emplacement.

**Article 10** : exclure l'utilisation des produits toxiques pour le traitement des charpentes et des boiseries et respecter les recommandations décrites dans le guide technique.

**Article 11** : informer la LPO préalablement à des travaux portant sur des sites abritant des colonies de mise-bas ou d'hivernage d'espèces sensibles.

Outre les engagements précédents, nécessaires à la survie des chauves-souris et au maintien de leurs populations, des mesures volontaires et complémentaires, laissées au choix des collectivités, peuvent être prises afin de favoriser la protection des chiroptères.



## B2 BIODIVERSITE DANS LES ESPACES VERTS

*La nature est présente en milieux urbains : les jardins privés et espaces verts communaux constituent des espaces singuliers où une faune et une flore particulière peuvent trouver place. Actions pour la favoriser :*

- **Espaces verts communaux** : étape facile = les choix d'essences floristiques ; engagement plus poussé = adapter les pratiques d'entretien et aller vers la suppression des produits phytosanitaires grâce à un plan de gestion différenciée
- **Jardinage** : sensibilisation et diffusion de bonnes pratiques à travers les outils déjà en place : documents produits par le programme jardins verts, événements type marchés aux fleurs

B2 1	<p><b>Description</b> Communications annuelles aux habitants sur les pratiques à favoriser dans son jardin via le journal de la CCPE : plantations à privilégier, à éviter (cf T2-1), entretien des mares et bassins et espèces de poissons d'ornement à éviter, sensibilisation aux pesticides, pratiques durables (compost, purin, désherbage alternatif), associations végétales, auxiliaires etc. S'appuyer sur résultats du projet Jardins Verts (art-terre) : fiches réalisées, retours d'expérience des jardiniers. <i>Rq : moyen d'informer également sur le programme biodiversité et de relayer actions haies et vergers</i></p> <p><b>Acteurs</b> Rédaction par le coordinateur CCPE (données disponibles à compiler) ; validation par expert naturaliste</p> <p><b>Planning</b> 1 dossier chaque année dans le journal CCPE et intégration au site Internet CCPE</p> <p><b>Budget</b> 300 € par dossier si besoin achat d'images ou sous-traitance de la rédaction d'une partie du dossier</p>
B2 2	<p><b>Description</b> Animation annuelle via événements existants autour du jardinage (marchés aux fleurs, rendez-vous aux jardins etc) avec atelier pratique, intervention d'un expert, animateurs pour répondre aux questions etc</p> <p><b>Acteurs</b> Sous-traitance à un prestataire pour montage des ateliers, recherche des intervenants, organisation avec la commune hôte etc.</p> <p><b>Planning</b> Le coordinateur CCPE suit l'organisation, oriente et valide les choix de thématiques et intervenants</p> <p><b>Budget</b> 1 animation par an dès 2015</p> <p><b>Budget</b> 3000€ par an comprenant organisation et intervenants</p>
B2 3	<p><b>Description</b> Vote d'une charte intercommunale sur une liste d'espèces floristiques à privilégier dans les plantations communales pour favoriser la biodiversité : espèces locales favorables aux polliniseurs</p> <p><b>Acteurs</b> Rédaction de la charte par le coordinateur CCPE (données disponibles à compiler) ; validation de la liste d'espèces + autres recommandations : expert naturaliste et paysagiste</p> <p><b>Planning</b> 1 présentation et 1 vote en conseil communautaire en 2015</p> <p><b>Budget</b> 0 €</p>
B2 4	<p><b>Description</b> Mise en œuvre de plans de gestion différenciée dans les communes : plans visant à optimiser la gestion des espaces verts dans un objectif de développement durable et de suppression à moyen terme des pesticides, à budget et effectif constants. <i>Rq : à date 5 communes engagées dans ce type de démarche sur le Pays d'Evian</i></p> <p><b>Acteurs</b> Expert paysagiste réalise les plans de gestion</p> <p><b>Planning</b> Le coordinateur CCPE assiste aux réunions de restitution et organise les signatures de la Charte régionale ; il suit la mise en œuvre du plan les 1ères années pour chaque commune engagée et organise si besoin une réunion entre agents communaux et paysagiste pour lever les obstacles</p> <p><b>Budget</b> Hypothèse 1 commune par an dès 2016</p> <p><b>Budget</b> Moyenne 4500 € TTC par commune</p>

## B3 REHABILITER LES MURS DE PIERRE SECHE

*Les murs de pierre sèche constituent des microhabitats très favorables à la biodiversité. Construits sans liant entre les pierres (ni ciment, ni mortier), ils contiennent de nombreux espaces de toutes tailles permettant d'accueillir diverses espèces animales et végétales : insectes, hérissons, chauves-souris, reptiles... Le muret s'intègre aux corridors écologiques du territoire. Il est de plus un gîte idéal pour pondre ou chasser et attire ainsi de nombreux oiseaux.*

*Un entretien léger, tous les 2 ou 3 ans, par grattage ou sarclage, est suffisant pour limiter la prolifération des espèces peuvent destabiliser les pierres et qui n'apportent aucun bienfait en terme de biodiversité (exemple : robinier). La couche herbacée ou arbustive qui se développe sur le mur peut être maintenue (à l'exception des robiniers).*

Les 16 communes identifient et proposent les murets existants à restaurer sur leur territoire

**Description** Chantiers de restauration des murets de pierre sèche communaux : démolition et reconstruction des parties endommagées, arrachage du lierre en situation d'envahissement

*Option : réalisation d'une partie du chantier par les agents communaux*

**Acteurs** Planification par le coordinateur CCPE ; réalisation par Chablais Insertion (les équipes ont suivi une formation spécifique)  
2014 chantier pilote sur 3 murets identifiés à Lugrin

**Planning** 2016 : identification par les élus des murets à restaurer sur leurs communes  
2017 : 2ème chantier

Suite : 1 chantier tous les 3 ans

**Budget** 1 chantier = 16 000 €, peut concerner plusieurs communes





## Enjeux transversaux

- T1 – Sauvegarde des vergers traditionnels
- T2 – Prise en compte des espèces invasives
- T3 – Urbanisme et corridors écologiques
- T4 – Programme de restauration du réseau bocager

## T1 SAUVEGARDE DES VERGERS TRADITIONNELS

*Retour d'expérience : Pays du Vuache (photos)*

*Intérêt : paysage, biodiversité, variétés fruitières locales, fort potentiel pour des espèces en déclin (chevêche d'Athéna disparue du Pays d'Evian depuis 10 ans)*

T1 1	<b>ENTRETIEN DES VERGERS PRIVES EXISTANTS - sensibilisation et formation</b>	
	<b>Description</b>	Formation à l'entretien et à la restructuration des arbres fruitiers dans les jardins privés : taille, greffage, enrichissement
	<b>Acteurs</b>	- Une 1/2 journée, couplée à la Fête de la Pomme à St Paul (mi octobre), démonstration sur arbres communaux (St Paul en année 1, autres vergers communaux ensuite) - Proposer subvention (bulletin d'inscription, voir action 2)
	<b>Planning</b>	Communication et organisation (date, salle, contacts) assurées par la commune hôte et le coordinateur CCPE, formation animée par l'Association des Croqueurs de Pommes avec Chablais Insertion pour l'opération d'entretien du verger
<b>Planning</b>		Octobre 2014, 2016, 2018, 2020
<b>Budget</b>		La CCPE assure le financement de la formation dédommagement bénévole Croqueurs de Pommes + prestation Chablais Insertion <b>Estimation 700€</b>

T1 2	<b>ENTRETIEN DES VERGERS PRIVES EXISTANTS - subvention aux particuliers</b>	
	<b>Description</b>	Diagnostic et entretien du verger proposé aux particuliers propriétaires de fruitiers
	<b>Acteurs</b>	Bulletin à remplir lors Fête de la Pomme + à télécharger via le site CCPE
	<b>Planning</b>	Interventions programmées par le coordinateur CCPE, réalisées par Chablais Insertion avec encadrement Croqueurs de Pommes
<b>Budget</b>		1 journée par an entre novembre et février, 4 jardins par journée, 2015 à 2020 <b>Estimation 1 500€</b> - participation forfaitaire demandée aux particuliers



T1 3	<b>ENTRETIEN DES VERGERS COMMUNAUX EXISTANTS</b>	
	<b>Description</b>	Entretien des vergers communaux et plantation de nouveaux arbres
	<b>Acteurs</b>	Réalisée par jardiniers communaux avec encadrement (Hélianthème), recours à Chablais Insertion si besoin
	<b>Planning</b>	2014 choix des 16 communes : identifier verger existant et souhaits d'évolution ou parcelle pour création nouveau verger (action 4) 2 journées par an entre novembre et février, 4 communes par an, 2014 à 2017
<b>Budget</b>		La CCPE assure le financement du prestataire encadrant <b>Estimation 2000€</b>



T1 4	<b>PLANTATION DE NOUVEAUX VERGERS COMMUNAUX</b>	
	<b>Description</b>	Création d'un nouveau verger de variétés traditionnelles ou réhabilitation d'un verger existant très dégradé
	<b>Acteurs</b>	- Intervention réalisée par jardiniers communaux et/ou Chablais Insertion avec encadrement Croqueurs de Pommes, intervention des écoliers - Animation adaptée au public scolaire avec LPO ou FRAPNA (2 fois demie-journée : en salle et terrain pour participer à la plantation)
	<b>Planning</b>	2014 choix des 16 communes : identifier verger existant et souhaits d'évolution (action 3) ou parcelle pour création nouveau verger 1 journée par verger aux printemps 2015, 2017 et 2019
<b>Budget</b>		<b>Estimation 3500 €</b> par verger, hypothèse de 3 communes volontaires (animation scolaire budgétée dans volet "animation")

Commune de Sales

Plan de plantation du Verger plein-vent réalisé le 16 Novembre 2012

Echelle 1/1000



## T2 PRISE EN COMPTE DES ESPECES INVASIVES

### Objectifs :

- Faire connaître cette problématique aux particuliers pour éviter leur propagation via les pratiques de jardinage
- Former et responsabiliser les jardiniers communaux afin qu'ils reconnaissent les espèces, évitent leur propagation et déclenchent une intervention lorsque c'est possible

LIVRET D'INFORMATION POUR LES PARTICULIERS	
T2 1	<b>Description</b> Communication aux habitants via le journal de la CCPE (cf B2-1) : dossier vulgarisé sur les plantes invasives : <ul style="list-style-type: none"><li>- reconnaître les invasives présentes sur le territoire, pourquoi posent-elles problème</li><li>- recommandations de plantation au jardin : ce qu'il ne faut pas planter, ce qu'il faut privilégier</li><li>- que faire en cas d'invasive au jardin</li><li>- relai vers la plate-forme de recensement de la FRAPNA</li></ul>
	<b>Intervenants</b> Expert naturaliste avec appui du coordinateur CCPE pour la clarté des messages
	<b>Planning</b> Rédaction par le coordinateur CCPE (données disponibles à compiler)
	<b>Budget</b> Validation par expert naturaliste Cf B2-1

BILAN PAR COMMUNE ET FORMATION DES JARDINIERS COMMUNAUX	
T2 2	<b>Description</b> Pour chaque commune : 1/2 j l'expert naturaliste réalise l'inventaire communal (accompagné ou non d'un agent municipal selon choix de la commune) Formation et inventaire avec les jardiniers communaux 1/2 j d'explication : reconnaître les plantes, surveiller les stations, quand et comment intervenir 1/2 j sur le territoire communal : localiser les stations, définir comment les gérer : surveillance, contrôle du développement, intervention ? Remise à chaque commune d'un bilan : les stations repérées, pourquoi et comment les gérer avec le matériel actuel, points de vigilance
	<b>Intervenants</b> Expert naturaliste (FRAPNA) avec le coordinateur CCPE et jardiniers communaux
	<b>Planning</b> 1,5 j par commune ; 2 communes par an ; démarrage avec Larringes et St Paul (inventaires déjà complétés donc seulement 1 journée de prestation)
	<b>Budget</b> 2 j prestataire = 1200€ 1,5 j en année 1 = 900€

SUPPRESSION DE STATIONS	
T2 3	<b>Description</b> Les inventaires communaux peuvent révéler un besoin d'intervention (station de petite taille, station en voie de colonisation) Inscription d'une ligne budgétaire si l'intervention ne peut être menée par les agents communaux et nécessite l'intervention d'une entreprise d'insertion (supervisée par les agents communaux formés) Ligne supprimée chaque année si non consommée <i>Rq : Equipe Léman Insertion (LIEN) formée à la thématique des invasives</i>
	<b>Intervenants</b> Expert naturaliste (FRAPNA) avec 1 journée ou 1,5 journée jardiniers communaux
	<b>Planning</b> Suivant inventaires menés en T2-2
	<b>Budget</b> 1 j entreprise d'insertion = 1200€

### T3 URBANISME ET CORRIDORS ECOLOGIQUES

**Objectif :** fournir à chaque commune les informations nécessaires à une bonne prise en compte de la biodiversité dans ses documents d'urbanisme, débattre avec les élus et les urbanistes (CAUE) des moyens d'intégrer les solutions possibles.

La prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme demande d'engager une discussion avec les élus en charge de l'urbanisme de chaque commune, afin de partager les enjeux et définir ce qui peut être inscrit lors de la mise à jour des documents.

L'étude précise notamment les corridors écologiques du territoire, à une échelle plus fine que les données existantes (Région, SCOT...).

PARTAGE DES CORRIDORS IDENTIFIES SUR CHAQUE COMMUNE ET DES ACTIONS POSSIBLES	
	<b>Réunion entre les experts naturalistes et les élus en charge de l'urbanisme</b>
Description	A débattre : <b>1) CORRIDORS</b> : présentation des corridors identifiés, liés avec ceux connus à plus grande échelle, moyens de les préserver. <i>Rq : de nombreux corridors concernent les routes départementales --&gt; inviter un expert du CG en charge de la thématique des corridors</i> Actions possibles : - intégration des corridors aux documents d'urbanisme lors de leur actualisation (préservation des espaces agricoles et forestiers concernés) ; - éviter l'urbanisation des voies de déplacement ; - inscription d'un volet "perméabilité des clôtures" dans la partie Règlement - équiper les bords de routes départementales pour limiter les collisions grande faune aux points critiques identifiés : panneaux de limitation ou d'avertissement, réflecteurs
T3	<b>2) FORET</b> : le schéma de desserte (F1 - 1) a identifié les points d'accès aux massifs forestiers exploitables. Pour maintenir une possibilité d'exploitation d'un massif, son accès doit être assuré en étant inscrit en zone non urbanisable. <i>Rq : la réalisation de ces cartes est commandée avec le schéma de desserte.</i>
Intervenants	Elus communaux, Conseil Général, coordinateur du programme, experts naturalistes (FRAPNA), Fédération Chasse, CAUE 74
Planning	2 communes par an ; réunion = 0,5 j
Budget	Préparation réunion et bilan = 2 j prestataire soit 1200 €, 2 communes par, soit total <b>2400 €</b>

#### T4 PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU RESEAU BOCAGER

Le réseau bocager, élément structurant du paysage, sert de support à la reproduction de nombreuses espèces, de corridors de déplacement et de barrière aux campagnols.

Le réseau peut être renforcé par la plantation de nouvelles haies (objectif +10 à 20% en mètres linéaires) ; les haies existantes doivent bénéficier d'un entretien adapté. Cette action est susceptible d'avoir un impact très fort sur tous les éléments de biodiversité (flore, avifaune, papillons, chauves-souris etc).

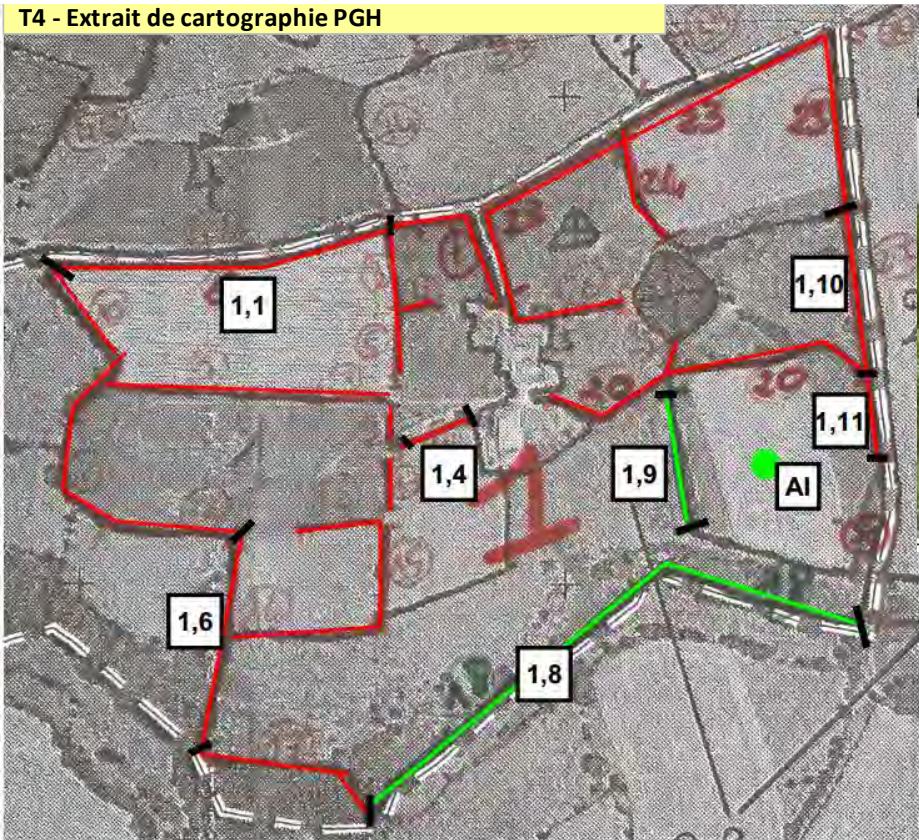
Quelques chiffres clés :

- Sur un grand bassin versant, 15 % de haies arasées correspondent à une augmentation du volume des crues de 6 % (Baudry, 2003)
- Pour les mêmes averses, le volume des crues est en moyenne 1,5 à 3 fois plus important sur un bassin ouvert que sur un bassin bocager (Mérot, 1978)
- L'eau de ruissellement parcourt une distance 2 à 3 fois plus grande pour atteindre un fossé ou un ruisseau après arasement des haies. Avec par conséquent une érosion plus forte, une infiltration plus faible et des crues violentes sur le bassin versant arasé (Soltner, 1995)
- Une perte de 5 cm de sol entraîne une baisse de rendement de 15 %, chute qui atteindra 75 % pour une perte de 30 cm.
- Un brise-vent efficace permet en moyenne une augmentation de rendement (production animale ou végétale) de 6 à 20 % (Soltner, 1995)
- L'avifaune : 99 couples pour 10 ha en zone bocagère vs 35 couples pour 10 ha en zone arasée; 40 espèces différentes vs 23 espèces (Constant et al., 1976)

T4 1	<p>Plantation de nouvelles haies dans les zones déficitaires (Champeillant et Plaine des Faverges) Basée sur le volontariat des agriculteurs. La CCPE subventionne : à 100 % : l'intervention d'un expert pour la réalisation d'un plan de gestion des haies PGH à l'échelle de l'exploitation incluant les terrains exploités par bail (programmation des travaux et récoltes sur le réseau existant et sur les nouvelles plantations ; modèle PGH Chambre Agri et CG du Calvados )</p> <p><b>Description</b> à 50% : sur les interventions pour la plantation d'une nouvelle haie ou la restauration d'une haie identifiées dans le PGH ainsi que les interventions des 3 premières années d'entretien post plantation/restauration L'agriculteur s'engage sur toute la durée du PGH (10 à 15 ans). Passées les 3 premières années les opérations d'entretien sont légères (&lt;1€/ml) et à charge de l'agriculteur. <a href="http://www.calvados.fr/cms/accueil-calvados/actions-departement/bien-vivre-dans-le-calvados/cadre-de-vie-et-environnement/preservation-et-valorisation-du-bocage/vers-une-gestion-durable-du-bocage">http://www.calvados.fr/cms/accueil-calvados/actions-departement/bien-vivre-dans-le-calvados/cadre-de-vie-et-environnement/preservation-et-valorisation-du-bocage/vers-une-gestion-durable-du-bocage</a></p> <p><b>Acteurs</b> Prestataire possible pour les PGH : Chambre Agri, bureau d'études type Solagro, paysagiste arboriculteur Le coordinateur du programme porte l'action auprès des agriculteurs (prioritairement ceux des zones déficitaires) et vérifie les PGH</p> <p><b>Planning</b> Action pérenne sur tout le programme Hypothèses :</p> <p><b>Budget</b> 1 PGH/an à 2200 € Plantation 500 ml/an à 5€/ml Entretien nouveaux plants ou restauration 500 ml/an à 2€/ml Soit total <b>5700 € TTC/an</b> maximum</p>
---------	---

T4 2	<p>Aide aux particuliers pour la plantation ou replantation à hauteur de 30% des dépenses, plafonnées à 500€. Sur devis.</p> <p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- au moins 3 espèces différentes dans la haie parmi une liste d'espèces indigènes fournie</li></ul> <p><b>Description</b> - au moins 2/3 d'espèces à feuilles caduques</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- liste d'espèces exotiques interdites</li><li>- respect des dispositions réglementaires en vigueur</li></ul> <p><i>Retour d'expérience : CC des Collines du Léman</i></p> <p><b>Acteurs</b> Le coordinateur du programme définit les modalités et valide les dossiers de demande d'aide. Même principe que l'aide CCPE pour l'achat d'un composteur.</p> <p><b>Planning</b> Action pérenne sur tout le programme</p> <p><b>Budget</b> Hypothèse 3 dossiers par an soit <b>1500 €</b> maximum</p>
---------	--

T4 - Extrait de cartographie PGH



Légende					
—	Entretien de haie (3,2)				
—	Restauration de haie (2,1)				
●	Entretien arbre isolé (AI 3,1)				
■	Entretien de bosquet (B 6,1)				
●	Restauration de mare (M 1,1)				

ILOT N° 11					
1 1 , 1	7	clôture, biodiversité	limite d'ilot	acacia, merisier, fusain, aubépine, églantier, ajonc, orme, chêne, prunellier et 1 poirier greffé	Strate arbustive vieillissante, ormes en début de maladie. Recéper la haie en conservant le poirier, les merisiers, les aubépines arbustives.
1 1 , 2	5 b	rupture de pente, limite le lessivage et l'érosion, clôture, biodiversité	entre une prairie temporaire et une prairie naturelle, et une partie en limite d'ilot	haie composée de plusieurs poirier sauvage, chêne, églantier, saule ajonc, prunellier, genêt	entretien latéral uniquement, projet de laisser monter la haie pour créer une haie haute
1 1 , 3	7	biodiversité, corridor, confort des animaux	en limite d'ilot le long de la voie SNCF	merisier, chêne, saule, aubépine	cette haie ne reçoit pas d'entretien, les animaux l'"entretiennent"

dans cet îlot, il est à noter la présence d'arbres fruitiers (merisier, poirier sauvage) dont un greffé, d'acacia (seul endroit de l'exploitation où il est présent), d'une haie primordiale pour la qualité des eaux de surfaces celle se situant en rupture de pente



# Sensibilisation, coordination, suivis naturalistes, budget

Ani – Animations grand public et scolaires

Suivi – Suivis naturalistes

Coord – Travail de coordination

Budget par thème et budget détaillé

## Ani ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES

*Les intervenants montent les animations directement avec les enseignants (planification, cohérence avec le programme scolaire etc) sur les thématiques prédefinies.*

*Le rôle du coordinateur CCPE est de fournir les informations sur les actions biodiversité menées par la CCPE pour que les animations fassent un lien concret (visite sur site lorsque c'est possible) avec ce qui se passe sur le territoire.*

*Remarques :*

- créer une identité visuelle et mettre en place un plan de communication communs à toutes les animations grand public pour une meilleure visibilité.
- coupler animation et action, ainsi si l'animation est peu suivie l'action est quand même réalisée par les experts sur place. Exemple -->

1	THEME <b>Les amphibiens / les espèces nocturnes</b> ACTION LIEE Création/restoration mares
TYPE	Grand public : conférence et sortie en soirée
DUREE	2 soirées, printemps
€ site	<b>1 050 €</b>  2014 : parc de Neuvecelle
PLANNING	2020 : mares à sonneur, site à choisir Féternes, Marin ou Vinzier

2	THEME <b>Les chiroptères</b> ACTION LIEE Signature Contrat Refuge Chauve-souris
TYPE	Pédagogie : écoles Vinzier, Bernex, Lugrin ; préparation d'une expo pour la signature du Contrat
DUREE	Grand public : animation chauve-souris et patrimoine lors de la signature du Contrat
€ site	2 interventions, 1 animation lors de la signature du Contrat <b>1 188 €</b>  2014 : Vinzier : école et public
PLANNING	2017 : Bernex : école et public 2022 : Lugrin : école et public

3	THEME <b>Vergers &amp; biodiversité</b> ACTION LIEE Plantation nouveau verger communal
TYPE	Pédagogie : 3 écoles
DUREE	2 interventions d'une demie-journée par école

4	THEME <b>Agriculture, eau &amp; biodiversité</b> ACTION LIEE Montage programme de mesures sur les prairies + projet Terrag'r'Eau
TYPE	Impact de l'agriculture sur la biodiversité et les ressources naturelles, quels leviers d'action
DUREE	Sortie pratique sur une prairie avec un agriculteur
€ site	3 interventions d'une demie-journée par école <b>1 800 €</b>  2015, 2017 et 2019
PLANNING	2 écoles par an ; 2016, 2020, 2024, 2028



## Plan biodiversité du Pays d'Evian







**Protection du crapaud sonneur à ventre jaune**  
Une espèce patrimoniale menacée

- Présentation de l'espèce et inventaire participatif avec les experts de la LPO
- Chantier nature : restauration des mares à sonneur

RENDEZ-VOUS LE JEUDI 12 MARS  
A FÉTERNES – LIEUDIT GREBEL

Plan d'action 2013-2030 pour la biodiversité - action espèces rares

	THEME	<b>Agriculture, eau &amp; biodiversité : ferme pilote</b>
	ACTION LIEE	Ferme pilote
	TYPE	Impact de l'agriculture sur la biodiversité : accompagnement du diagnostic et des actions menées chez un agriculteur
5		Programme sur l'année scolaire, 3 interventions d'une demie-journée par collège puis poursuite par l'enseignant en contact avec l'agriculteur
	DUREE	3 interventions d'une demie-journée par collège
	€ site	<b>1 800 €</b>
	PLANNING	2017, 2022, 2027

	THEME	<b>Forêt, eau &amp; biodiversité</b>
	ACTION LIEE	Massification
	TYPE	Espèces forestières, rôle de la forêt dans la protection de l'eau, vie et exploitation d'une forêt
6		Programme sur l'année scolaire, 3 interventions d'une demie-journée par école
	DUREE	3 interventions d'une demie-journée par école
	€ site	<b>1 800 €</b>
	PLANNING	2019, 2023, 2026

	THEME	<b>Concours photo : notre forêt</b>
	ACTION LIEE	Massification
	TYPE	Concours photo de forêt du Pays d'Evian avec thèmes, ouvert à tous les habitants
7		Cadeaux à prévoir
	DUREE	3 mois
	€ site	<b>2 000 €</b>
	PLANNING	2018 ; reconduite sur une autre thématique plus tard si succès

	THEME	<b>Haies, eau &amp; biodiversité</b>
	ACTION LIEE	Programme haies
	TYPE	Valeur des haies en matière de biodiversité et protection de l'eau : étude de cas pratique = suivi d'une haie
8		Programme sur l'année scolaire, 3 interventions d'une demie-journée par collège puis poursuite par l'enseignant
	DUREE	3 interventions d'une demie-journée par collège
	€ site	<b>1 800 €</b>
	PLANNING	2018, 2025

## SUIVI SUIVIS NATURALISTES

Un plan de suivis naturalistes méthodique et répété permettra une évaluation de l'efficacité des actions menées, leur valorisation et leur ré-orientation si besoin.

On distingue :

- le suivi des bioindicateurs oiseaux et papillons, répété de manière à dégager des statistiques et des tendances propres au territoire
- des études ponctuelles et précises sur un secteur ou un type de milieu ayant fait l'objet d'interventions ciblées

Sui 1	<b>BIOINDICATEURS</b>
	Une étude approfondie des oiseaux communs a permis de définir le cortège d'espèces présent.
	Repasser chaque année sur chacun des 10 carrés d'inventaires serait fastidieux. Le suivi doit évaluer l' <b>évolution</b> des cortèges.
	Suivi sur un pas de retour de trois ans sur chacun des carrés, soit un passage sur trois carrés pendant deux années et un passage sur quatre carrés la dernière année.
<b>Acteurs</b>	
LPO 74, coordinateur CCPE	
<b>Planning</b>	
Dès 2014 en alternance avec suivi papillons : années à 3 carrés = 4 j de travail, années à 4 carrés = 5 j	
<b>Budget</b>	
3 carrés = 1800€ ou 4 carrés = 2250€	

Sui 2	<b>BIOINDICATEURS</b>
	Un état des lieux année zéro des lépidoptères diurnes a été dressé en 2011 avec 4 carrés d'inventaires (transects).
	La mise en place du protocole sur chaque carré nécessite 8 journées de terrain et deux journées pour réaliser le bilan annuel.
	FRAPNA 74, coordinateur CCPE
<b>Planning</b>	
En alternance avec suivi oiseaux : 1 Carré = 4 j de travail	
Démarrage avec le Carré Plateau de Gavot l'année avant 1ers épandages Terragr'Eau --> 2015	
<b>Budget</b>	
1 Carré par an = 2360€	

Sui 3	<b>BIOINDICATEURS</b>
	Etant situé au sommet de la chaîne alimentaire, les rapaces sont considérés comme d'excellents bio-indicateurs de la qualité et de l'évolution d'un milieu.
	Retours sur les carrés rapaces inventoriés en 2012 pour suivre l'évolution des populations.
	LPO 74, coordinateur CCPE
<b>Planning</b>	
En complément du suivi oiseaux : 1 Carré = 4 j de travail	
Démarrage avec le Carré Plateau de Gavot l'année avant 1ers épandages Terragr'Eau --> 2015	
<b>Budget</b>	
1 Carré par an = 1800€	

Sui 4	<b>EXPERTISE</b>
	Le Hucel est l'un des sites majeurs en France pour le suivi de la migration des rapaces, le seul et unique site connu et suivi pour le Milan royal. Il est important de poursuivre le suivi réalisé depuis plus de 12 ans sur le site afin de pouvoir continuer à évaluer la dynamique des populations de ces oiseaux. Les aides perçues par les pouvoirs publics ayant été revues à la baisse, le suivi du Hucel est mis en péril, en contradiction avec les aménagements prévus pour la valorisation du site.
	Il est proposé d'accorder à la LPO un soutien annuel pour la réalisation de ce suivi.
	LPO 74
<b>Planning</b>	
Annuel ; présence journalière durant 3 mois de mars à mai	
<b>Budget</b>	
Pour mener à bien ce suivi le budget nécessaire est de 10 000 € par an. Aide annuelle de 15% soit 1500€	

	<b>Description</b>	EXPERTISE Diagnostic de l'évolution des populations d'amphibiens sur le territoire depuis les premiers inventaires.
Sui 5	<b>Acteurs</b>	Focus sur les sites où des interventions ont eu lieu (mares créées) et sur le crapaud sonneur.
	<b>Planning</b>	LPO 74
	<b>Budget</b>	5 j de travail sur une année d'expertise ; 2019 et 2026
		2 250 €

	<b>Description</b>	EXPERTISE Objectif = évaluer les mesures mises en place sur les milieux prairiaux + impact changements de fertilisation induits par Terragr'Eau Sur une sélection de parcelles réparties sur le plateau, réalisation d'un bilan de la diversité végétale, de la typicité et de la diversité de cortèges floristiques prairiaux. Passage tous les 3 à 5 ans.
Sui 6	<b>Acteurs</b>	Passage tous les 3 à 5 ans. Suivi également de quelques-uns des îlots mis en place (fertilisations très faible et fauche très tardive) pour mesurer l'évolution des prairies avec une gestion extensive extrême.
	<b>Planning</b>	LPO 74, FRAPNA 74
	<b>Budget</b>	7 j de travail sur une année d'expertise ; calé sur passages des inventaires papillons sur le Carré Plateau de Gavot 3 150 €

#### Suivi Planning des suivis et expertises

PLANNING	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Nb carrés oiseaux	Oiseaux 3/10	Oiseaux 6/10	Oiseaux 10/10						Oiseaux 3/10	Oiseaux 6/10	Oiseaux 10/10				Oiseaux 3/10	Oiseaux 6/10	Oiseaux 10/10
Nb carrés papillons	Papillons 1/4	Papillons 2/4	Papillons 3/4	Papillons 4/4		Papillons 1/4	Papillons 2/4	Papillons 3/4	Papillons 4/4		Papillons 1/4	Papillons 2/4		Papillons 3/4	Papillons 4/4		
Nb carrés rapaces					1 Carré rapace		1 Carré rapace			1 Carré rapace		1 Carré rapace			1 Carré rapace	1 Carré rapace	
Suivi migration	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	Hucel	
Suivi amphibiens					1 bilan amphibiens								1 bilan amphibiens				
Suivi prairies	Bilan floristique					Bilan floristique							Bilan floristique				
BILAN BIOINDIC	2 360 €	2 360 €	4 160 €	4 160 €	4 050 €	4 160 €	2 360 €	2 360 €	4 160 €	3 600 €	6 410 €	2 360 €	2 360 €	4 160 €	3 600 €	4 050 €	
BILAN EXPERTISE	4 650 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	3 750 €	4 650 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 650 €	3 750 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 010 €</b>	<b>3 860 €</b>	<b>5 660 €</b>	<b>5 660 €</b>	<b>7 800 €</b>	<b>8 810 €</b>	<b>3 860 €</b>	<b>3 860 €</b>	<b>5 660 €</b>	<b>5 100 €</b>	<b>11 060 €</b>	<b>6 110 €</b>	<b>3 860 €</b>	<b>5 660 €</b>	<b>5 100 €</b>	<b>5 550 €</b>	

Coord	TRAVAIL DE COORDINATION																																	
<i>La mise en œuvre du Plan Biodiversité du Pays d'Evian nécessite une coordination et un suivi réguliers. La présence locale d'un chargé de mission faisant le lien entre les communes, les financeurs, les naturalistes et les prestataires serait idéale. L'autre option est de missionner un prestataire (bureau d'études ou association naturaliste) pour assurer cette mission.</i>																																		
<i>Un intervenant possédant des compétences naturalistes pourra en outre assurer une partie des suivis, ce qui permettra une économie et une meilleure compréhension des résultats.</i>																																		
<i>Il s'agira chaque année de budgéter et d'initier les mesures, de mettre en relation l'ensemble des participants, et de suivre la réalisation des travaux, suivis et actions de sensibilisation.</i>																																		

Action	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>GLOBAL</b>																	
Calendrier annuel des actions	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Coordination des prestataires	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Gestion des dossiers de financement	5	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Rédaction du bilan annuel à partir des rapports des prestataires et diffusion	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Bilan annuel vulgarisé pour le grand public	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>AGRICULTURE</b>																	
A1 - Réunions et montage dossier MAEt, suivi et bilans annuels	15	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1
A2 - Relation avec agriculteur, contractualisation, suivi des travaux	0	0	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0	0	8	0	0
A3 - Accompagnement du prestataire auprès des agriculteurs	0	0	0	4	0	0	0	0	4	0	0	0	0	4	0	0	0
A4 - Lancement et suivi du plan de lutte raisonnée	1	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ZONES HUMIDES</b>																	
Z1- Pour chaque site repérage avec expert naturaliste des travaux à mener, missionner une entreprise et suivre les travaux	0,5	8	6	4	6	6	6	10	6	4	0	0	0	0	0	0	0
<b>FORET</b>																	
F1-1,2 - Travail de sélection des massifs et dessertes prioritaires ; validation des RTG	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F1-3 - Validation des surfaces retenues, participation à la rédaction des conventions	0	0	0	0	0	1,5	0	0	0	1,5	0	0	0	0	0	1,5	0
F1-4 - Suivi des 1ères années de fonctionnement puis prise en main	3	3	3	3	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
F2 - Organisation et participation réunion annuelle ONF- communes sur les PAF	0	6	6	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F3 - Mares à sonner : vérification du foncier et accord du propriétaire	0	2	2	0	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0
<b>BATI</b>																	
B1 - Accompagnement prestataire et lien avec la commune pour l'animation	2	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
B2 - Rédactions, organisation, accompagnement prestataires	3	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	3	3	3	3
B3 - Planification des chantiers et lien avec la commune	1	0	0,5	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0
<b>TRANSVERSAL</b>																	
T1 - Organisation animation, journées chez particuliers, pilotage plantations ou rénovations vergers communaux	4,5	5,5	5	5,5	2,5	3	2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T2 - Accompagnement inventaire et formation	0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0	0	0	0	0	0	0	0
T3 - Organisation réunion travail, participation rédaction rapport communal	0	0	3	3	3	3	3	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0
<b>ANIMATION</b>																	
Ani - Suivi, participation aux interventions	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<b>SUIVI</b>																	
Suivi des études et inventaires	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>TOTAL JOURS/AN</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>66</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>62</b>	<b>56</b>	<b>51</b>	<b>45</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>37</b>	<b>34</b>

THEME	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 BILAN MI- PARCOURS	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
TOTAL AGRICOLE	6 700 €	28 800 €	32 600 €	41 400 €	51 400 €	40 200 €	19 000 €	37 800 €	44 260 €	28 060 €	43 060 €	30 400 €	32 740 €	52 740 €	50 080 €	35 080 €	35 080 €
FORET	31 600 €	37 700 €	35 160 €	33 550 €	28 130 €	36 100 €	26 180 €	24 400 €	1 300 €	23 780 €	13 700 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	23 700 €	12 000 €
ZONES HUMIDES	0 €	6 580 €	9 980 €	4 900 €	4 900 €	7 800 €	4 980 €	8 480 €	3 450 €	3 450 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
HABITAT	16 525 €	3 300 €	7 800 €	24 325 €	7 800 €	7 800 €	23 800 €	7 800 €	8 325 €	23 800 €	7 800 €	7 800 €	23 800 €	3 300 €	3 300 €	19 300 €	3 300 €
TRANSV	2 700 €	16 300 €	16 200 €	19 000 €	14 200 €	17 000 €	14 200 €	12 000 €	12 000 €	9 600 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €
ANIM	2 238 €	1 050 €	1 800 €	4 038 €	3 800 €	2 850 €	2 850 €	0 €	2 988 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	0 €	0 €
SUIVI	0 €	7 010 €	3 860 €	5 660 €	5 660 €	7 800 €	8 810 €	3 860 €	3 860 €	5 660 €	5 100 €	11 060 €	6 110 €	3 860 €	5 660 €	5 100 €	5 550 €
COORD	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	69 763 €	110 740 €	117 400 €	142 873 €	125 890 €	129 550 €	109 820 €	104 340 €	86 183 €	106 150 €	88 660 €	80 260 €	93 650 €	90 900 €	90 040 €	100 380 €	73 130 €

**MOYENNE/AN**      **101 161 €**  
**- MOY 23k€ AIDE**      **78 161 €**  
*Soit en moyenne 5000 € par an et par commune*